



L'accord sur la mise en œuvre des Unités de Compétences Complémentaires France 3, ci-après dénommé « accord Compétences Complémentaires France 3 », signé le 26 juillet 2017 et prorogé par avenants des 20 juillet 2018, 30 juillet 2019, 18 décembre 2019, 11 mars, 29 avril et 17 décembre 2020 arrive à échéance le 31 mars 2021.

Les parties sont attachées à l'exercice des compétences complémentaires et la reconnaissance de leur pratique, qu'elles entendent pérenniser dans l'entreprise.

De même, par accord d'établissement relatif à une expérimentation dans le cadre de la Chaîne .3 NoA signé le 22 mars 2018 et modifié par avenants, les salariés de France 3 Nouvelle Aquitaine volontaires ont pu expérimenter de nouvelles pratiques professionnelles.

Forts de cette expérience, les parties ont souhaité créer deux nouveaux emplois dans la nomenclature des emplois pour ce seul périmètre, et ont ainsi, par l'avenant n°13 à l'accord collectif du 28 mai 2013 dit .3 NoA en date du 23 mars 2021, ajouter les emplois de Responsable de suivi et de conduite d'antenne et de Chargé(e) de conception et de fabrication de contenus, pour .3 NoA.

Parallèlement, les parties ont souhaité permettre l'exercice de compétences complémentaires pour les salariés travaillant pour .3 NoA.

Les négociations n'ayant pas abouti mais l'accord Compétences Complémentaires arrivant à échéance, les parties conviennent, par le présent avenant, d'une part de le modifier pour intégrer les compétences complémentaires pouvant être exercées par les salariés travaillant pour .3 NoA et d'autre part de proroger l'application de l'accord Compétences Complémentaires pour une durée déterminée jusqu'au 31 mai 2021, afin de permettre la poursuite des négociations.

### 1.1. Modification de l'accord Compétences Complémentaires France 3

Il est ajouté à l'accord Compétences Complémentaires France 3, une annexe 2 intitulée « Compétences Complémentaires – .3 NOA », ainsi rédigée :

## **ANNEXE 2 – COMPETENCES COMPLEMENTAIRES –.3NoA**

<b>Intitulés</b>	<b>Groupe de qualification de correspondance</b>	<b>Définitions</b>	<b>Emplois prioritairement concernés</b>	<b>Périmètre</b>
<b>Chargé de conception et de fabrication de contenus (hors info)</b>	<b>7</b>	<b>Sous la responsabilité de la direction éditoriale, assurer la conception, la présentation, la fabrication et la mise en forme d'éléments de programmes pour tous les types de supports média.</b>		<b>.3NoA</b>



Pierre Mouchel, DSC